

AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale
Ouest Atlantique

Commissaires aux Comptes

Benoist COURANT

Erwan LE GOFF

Stéphane MORVAN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**MAISON FAMILIALE RURALE
D'EDUCATION ET D'ORIENTATION DE L'LOISE**

4 ROUTE DE MENGLEUZ

29290 SAINT-RENAN

SOCOGE C AUDIT

3 bis rue Felix Le Dantec

CS 50003

29 018 Quimper Cedex

02 98 10 26 00

lgma@socogec.com

www.socogec.com

SARL au capital de 10 140 €

RCS QUIMPER 444 601 397

SIRET 444 601 397 00029

TVA : FR77444601397

**MAISON FAMILIALE RURALE
D'EDUCATION ET D'ORIENTATION DE L'LOISE**

4 ROUTE DE MENGLEUZ

29290 SAINT-RENAN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de la Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de l'Iroise,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association la « Maison Familiale Rurale d'Éducation et d'Orientation de l'Iroise » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de de l'association la « Maison Familiale Rurale d'Éducation et d'Orientation de l'Iroise » à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de réglementation comptable », qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du nouvel ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

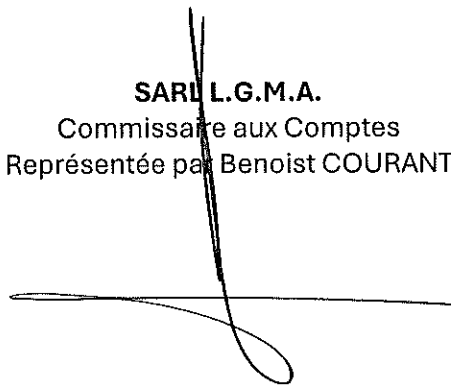
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à QUIMPER, le 29 avril 2026

SARL L.G.M.A.
Commissaire aux Comptes
Représentée par Benoist COURANT

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal stroke at the bottom, with a small loop at the end.

BILAN ACTIF

290012 - MFR SAINT RENAN MENGLEUZ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	3 134,00	3 134,00				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				16,68		24,42
Terrains						
Constructions	2 991 844,07	2 916 194,77	75 649,30		83 438,70	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	16 354,84	6 142,48	10 212,36		5 112,62	
Autres immobilisations corporelles	535 367,59	527 629,70	7 737,89		17 360,50	
Immob. corp. en cours, av. acptes					5 756,95	
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				1,89		2,25
Participations	10 492,00		10 492,00		10 171,00	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	104,08		104,08		104,08	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	3 557 296,58	3 453 100,95	104 195,63	18,57	121 943,85	26,67
Stocks et en-cours	3 240,94		3 240,94	0,58	3 523,35	0,77
Créances				8,06		11,52
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	47 512,68	12 445,91	35 066,77		37 559,99	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	3 378,07		3 378,07		8 144,30	
Charges constatées d'avance	6 774,15		6 774,15		6 985,05	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	408 524,56		408 524,56	72,80	279 109,25	61,04
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	469 430,40	12 445,91	456 984,49	81,43	335 321,94	73,33
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	4 026 726,98	3 465 546,86	561 180,12	100	457 265,79	100

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

290012 - MFR SAINT RENAN MENGLEUZ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	232 266,01	41,39	261 935,34	57,28
Excédent ou déficit de l'exercice	76 113,74	13,56	-29 669,33	-6,49
Situation nette (sous-total)	308 379,75	54,95	232 266,01	50,79
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	37 489,70	6,68	40 773,47	8,92
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	345 869,45	61,63	273 039,48	59,71
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	46 708,15	8,32	43 676,97	9,55
TOTAL DES PROVISIONS (III)	46 708,15	8,32	43 676,97	9,55
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32 443,46	5,78	2 023,55	0,44
Emprunts et dettes financières diverses			1,92	
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	18 155,24	3,24	33 237,63	7,27
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	74 030,09	13,19	63 050,28	13,79
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	959,50	0,17	3 577,79	0,78
Autres dettes	42 654,23	7,60	36 627,84	8,01
Produits constatés d'avance	360,00	0,06	2 030,33	0,44
TOTAL DES DETTES (IV)	168 602,52	30,04	140 549,34	30,74
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	561 180,12	100	457 265,79	100

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

290012 - MFR SAINT RENAN MENGLEUZ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	7 000,00	6 915,20	84,80	1,23
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	423 953,66	459 730,28	-35 776,62	-7,78
<i>dont parrainages</i>	2 520,00	1 300,00	1 220,00	93,85
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	978 170,01	797 799,58	180 370,43	22,61
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	4 118,00	64 961,68	-60 843,68	-93,66
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 104,68	1 089,87	14,81	1,36
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 414 346,35	1 330 496,61	83 849,74	6,30
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	321 601,02	357 775,65	-36 174,63	-10,11
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	19 575,11	20 374,82	-799,71	-3,92
Salaires	711 318,30	703 374,43	7 943,87	1,13
Cotisations sociales	239 503,48	236 456,11	3 047,37	1,29
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	41 124,86	43 169,18	-2 044,32	-4,74
Dotations aux provisions	5 295,08	5 806,57	-511,49	-8,81
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	4 272,24	6 258,56	-1 986,32	-31,74
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 342 690,09	1 373 215,32	-30 525,23	-2,22
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	71 656,26	-42 718,71	114 374,97	267,74

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

290012 - MFR SAINT RENAN MENGLEUZ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	322,99	298,06	24,93	8,36
Autres intérêts et produits assimilés	4 336,32	5 640,98	-1 304,66	-23,13
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	4 659,31	5 939,04	-1 279,73	-21,55
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	201,83	126,01	75,82	60,17
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	201,83	126,01	75,82	60,17
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	4 457,48	5 813,03	-1 355,55	-23,32
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	76 113,74	-36 905,68	113 019,42	306,24
Produits exceptionnels (V)		16 639,88	-16 639,88	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		9 403,53	-9 403,53	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		7 236,35	-7 236,35	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 419 005,66	1 353 075,53	65 930,13	4,87
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 342 891,92	1 382 744,86	-39 852,94	-2,88
EXCÉDENT OU DÉFICIT	76 113,74	-29 669,33	105 783,07	356,54
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	76 113,74	-29 669,33	105 783,07	356,54

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

Annexe comptable

SOMMAIRE ANNEXE

290012 - MFR SAINT RENAN MENGLEUZ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Produite
Dépréciations	Produite
Etat des stocks	Produite
Etat des échéances des créances	Produite
Comptes de régularisation actif	Produite
Tableau de variations des fonds propres	Produite
Suivi des fonds dédiés	Produite
Etat des provisions	Produite
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Produite
Concours publics et subventions	Produite
Engagements	Produite
Charges et produits exceptionnels	Produite
Les effectifs	Produite
Commentaire	Produite

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

290012 - MFR SAINT RENAN MENGLEUZ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 561 180,12 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 76 113,74 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 19/03/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

L'association a pour activité :

- la formation par alternance de la 4^e au Bac Pro dans les domaines des Services aux Personnes et Vente en espace rural. Cette formation est financée (outre la participation des familles) par une subvention versée à l'élève par le Ministère de l'Agriculture.
- la formation Prépa-concours et CAP.

Le bénévolat n'a fait l'objet d'aucune valorisation

La commune de SAINT RENAN met à la disposition de votre Association des installations sportives municipales, la valeur de cette mise à disposition n'est pas arrêtée et n'est donc pas inscrite dans les comptes.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

« Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, (voir ci-après 1).

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après 2.).

Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

A compter du 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- Les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

290012 - MFR SAINT RENAN MENGLEUZ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

2024		Impact	2025	
777 Quote-Part de subvention d'investissement	13 191	Passage de produits Exceptionnels à Produits de tiers financeurs	7471 Quote-Part de subvention d'investissement	12 879
7721 Produits sur exercices antérieurs	3 449	Passage de produits Exceptionnels à Autres produits d'exploitation	7582 Produits sur exercices antérieurs	669
6725 Charges sur exercices antérieurs	8 904	Passage de charges Exceptionnelles à Autres charges d'exploitation	6587 Charges sur exercices antérieurs	0
6712 Pénalités, amendes fiscales	500			

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. La principale incidence est détaillée ci-après.

2024		Impact	2025	
79191 Remboursement des salaires	52 446	Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges à Produits de tiers financeurs	74882 Remboursement des salaires	100 573
79131 Remboursements frais de formations personnel	3 260	Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges à Autres produits ou charges d'exploitation (suivant la nature du remboursement)	70852 Remboursements frais de formations personnel	2 667
7915 Remboursements des frais d'impayés	73		70854 Remboursements d'impayés	0
7917 Remboursements par les assurances	1 743		70851 Autres remboursements	0
79192 Remboursements des IJ	848		6491 Indemnités journalières	9 677

2. Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers. Dans la colonne comparative :

- La ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » ;
- Les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- Les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

290012 - MFR SAINT RENAN MENGLEUZ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Traitement des amortissements des biens décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		5 A 15
Matériels outillages		3 A 4
Matériels de transports		3
Matériels et Mob enseignement		3 A 7
Mobilier Internat		3 A 5

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

Subventions d'investissements : elles sont amorties au même rythme que les immobilisations subventionnées : l'amortissement de l'exercice s'élève à 12 879 € en 2025

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

290012 - MFR SAINT RENAN MENGLEUZ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Les stocks sont évalués selon la méthode du dernier prix d'achat

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en capitaux propres.

Il s'agit des subventions d'investissements.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

Présentation du bilan actif au 31/12/2024 avant MEF

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

290012 - MFR SAINT RENAN MENGLEUZ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024		
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Concessions, brevets et droits similaires	3 134,00	3 134,00	
Autres			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions	2 972 654,22	2 889 215,52	83 438,70
Installations techn., matériel et outill. ind.	8 991,20	3 878,58	5 112,62
Autres	535 367,59	518 007,09	17 360,50
Immobilisations corporelles en cours	5 756,95		5 756,95
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés			
Immobilisations financières			
Participations et créances rattachées	10 171,00		10 171,00
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres	104,08		104,08
TOTAL (I)	3 536 179,04	3 414 235,19	121 943,85
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours	3 523,35		3 523,35
Créances			
Créances clients, usagers et comptes ratt.	49 600,90	12 040,91	37 559,99
Créances reçues par legs ou donations			
Autres	8 144,30		8 144,30
Valeurs mobilières de placement			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités	279 109,25		279 109,25
Charges constatées d'avance	6 985,05		6 985,05
TOTAL (II)	347 362,85	12 040,91	335 321,94
Frais d'émission des emprunts (III)			
Primes de remboursement des emprunts (IV)			
Ecart de conversion actif (V)			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 883 541,89	3 426 276,10	457 265,79

Présentation du bilan passif au 31/12/2024 avant MEF

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

290012 - MFR SAINT RENAN MENGLEUZ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF (après répartition)	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
FONDS PROPRES	
Fonds propres sans droit de reprise	
Fonds propres statutaires	
Fonds propres complémentaires	
Fonds propres avec droit de reprise	
Fonds propres statutaires	
Fonds propres complémentaires	
Ecarts de réévaluation	
Réserves	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves pour projet de l'entité	
Autres	
Report à nouveau	261 935,34
Excédent ou déficit de l'exercice	-29 669,33
<i>Situation nette (sous total)</i>	232 266,01
Fonds propres consommables	
Subventions d'investissement	40 773,47
Provisions réglementées	
TOTAL (I)	273 039,48
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	
Fonds reportés liés aux legs ou donations	
Fonds dédiés	
TOTAL (II)	
PROVISIONS	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	43 676,97
TOTAL (III)	43 676,97
DETTES	
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 025,47
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 237,63
Dettes des legs ou donations	
Dettes fiscales et sociales	63 050,28
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 577,79
Autres dettes	36 627,84
Instruments de trésorerie	
Produits constatés d'avance	2 030,33
TOTAL (IV)	140 549,34
Ecarts de conversion passif	
(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	457 265,79

Présentation initiale du compte de résultat arrêté au 31/12/2024 avant MEF

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

290012 - MFR SAINT RENAN MENGLEUZ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS D'EXPLOITATION	
Cotisations	6 915,20
Ventes de biens et services	
Ventes de biens	
<i>Dont ventes de dons en nature</i>	
Ventes de prestations de service	459 730,28
<i>Dont parrainages</i>	1 300,00
Produits de tiers financeurs	
Concours publics et subventions d'exploitation	797 799,58
Versements des fondateurs ou cons. dotat. consommable	
Ressources liées à la générosité du public	
Dons manuels	
Mécénats	
Legs, donations et assurances-vie	
Contributions financières	
Reprises sur amortis, dépr., prov., transf. charges	64 961,68
Utilisations des fonds dédiés	
Autres produits	1 089,87
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 330 496,61
CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de marchandises et autres achats	76 859,25
Variation de stock	-2 827,73
Autres achats et charges externes	283 744,13
Aides financières	
Impôts, taxes et versements assimilés	20 374,82
Salaire et traitements	701 174,43
Charges sociales	238 656,11
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	43 169,18
Dotations aux provisions	5 806,57
Report en fonds dédiés	
Autres charges	6 258,56
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 373 215,32
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-42 718,71
PRODUITS FINANCIERS	
De participation	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	298,06
Autres intérêts et produits assimilés	5 640,98
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	5 939,04
CHARGES FINANCIÈRES	
Dotations aux amortissements, aux dépr. et aux prov.	
Intérêts et charges assimilées	126,01
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de val. mobilières de placement	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	126,01
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	5 813,03
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-36 905,68
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Sur opérations de gestion	3 449,36
Sur opérations en capital	13 190,52
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	16 639,88
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Sur opérations de gestion	9 403,53
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, aux dépr. et aux prov.	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	9 403,53
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	7 236,35
Participation des salariés aux résultats	(VII)
Impôts sur les bénéfices	(VIII)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 353 075,53
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 382 744,86
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-29 669,33

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

ETAT DES IMMOBILISATIONS

290012 - MFR SAINT RENAN MENGLEUZ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	3 134,00		
TOTAL	3 134,00		
Immobilisations corporelles			
Constructions sur sol propre	2 972 654,22		
Constructions inst. générales, agencés, aménagements construct.			19 189,85
Installations techniques, matériel et outillages industriels	8 991,20		7 363,64
Matériel de transport	98 374,76		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	242 336,00		
Emballages récupérables et divers	194 656,83		
Immobilisations corporelles en cours	5 756,95		13 432,90
TOTAL	3 522 769,96		39 986,39
Immobilisations financières			
Autres participations	10 171,00		321,00
Prêts et autres immobilisations financières	104,08		
TOTAL	10 275,08		321,00
TOTAL GENERAL	3 536 179,04		40 307,39

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

ETAT DES IMMOBILISATIONS

290012 - MFR SAINT RENAN MENGLEUZ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			3 134,00	
TOTAL			3 134,00	
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol propre			2 972 654,22	
Constructions inst. générales, agencements			19 189,85	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			16 354,84	
Matériel de transport			98 374,76	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			242 336,00	
Emballages récupérables et divers			194 656,83	
Immobilisations corporelles en cours		19 189,85		
TOTAL		19 189,85	3 543 566,50	
Immobilisations financières				
Autres participations			10 492,00	
Prêts et autres immobilisations financières			104,08	
TOTAL			10 596,08	
TOTAL GENERAL		19 189,85	3 557 296,58	

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

ETAT DES AMORTISSEMENTS

290012 - MFR SAINT RENAN MENGLEUZ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			3 134,00			3 134,00
TOTAL			3 134,00			3 134,00
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			2 889 215,52	26 750,04		2 915 965,56
Const. inst. gén., agencés				229,21		229,21
Inst. tech., mat. et out. industriels			3 878,58	2 263,90		6 142,48
Matériel de transport			98 374,76			98 374,76
Matériel de bureau, informatique			229 654,47	7 687,85		237 342,32
Emballages récupérables et divers			189 977,86	1 934,76		191 912,62
TOTAL			3 411 101,19	38 865,76		3 449 966,95
TOTAL GENERAL			3 414 235,19	38 865,76		3 453 100,95

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

290012 - MFR SAINT RENAN MENGLEUZ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

ETAT DES STOCKS

290012 - MFR SAINT RENAN MENGLEUZ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES STOCKS				
	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Autres approvisionnements	3 523,35	3 240,94	3 523,35	3 240,94
TOTAL	3 523,35	3 240,94	3 523,35	3 240,94

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

ETAT DES CRÉANCES

290012 - MFR SAINT RENAN MENGLEUZ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	104,08		104,08
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	12 983,41	12 983,41	
Autres créances clients	34 529,27	34 529,27	
Personnel et comptes rattachés	295,27	295,27	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 057,48	1 057,48	
Débiteurs divers	619,32	619,32	
Charges constatées d'avance	6 774,15	6 774,15	
TOTAL	56 362,98	56 258,90	104,08

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

290012 - MFR SAINT RENAN MENGLEUZ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	6 774,15
TOTAL	6 774,15

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	8 555,59
TOTAL	8 555,59

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

290012 - MFR SAINT RENAN MENGLEUZ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	261 935,34			29 669,33	232 266,01
Excédent ou déficit de l'exercice	-29 669,33		76 113,74	-29 669,33	76 113,74
Subventions d'investissement	40 773,47		9 595,00	12 878,77	37 489,70
TOTAL	273 039,48		85 708,74	12 878,77	345 869,45

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

ETAT DES PROVISIONS

290012 - MFR SAINT RENAN MENGLEUZ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Provisions pour risques et charges

Provisions pour départ à la retraite : 46 708 €

Provisions pour dépréciations

provisions pour dépréciations élèves : 12 983 €

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

ETAT DES PROVISIONS

290012 - MFR SAINT RENAN MENGLEUZ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

290012 - MFR SAINT RENAN MENGLEUZ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

(2) groupes et associés : 24 451 €

il s'agit des dettes envers l'ANFRA et de la FEDERATIONS DEPARTEMENTALE des MFR

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	32 443,46	16 853,46	15 590,00	
Fournisseurs et comptes rattachés	18 155,24	18 155,24		
Personnel et comptes rattachés	21 373,00	21 373,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 945,89	50 945,89		
Autres impôts et taxes assimilées	292,45	292,45		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	959,50	959,50		
Groupes et associés (2)	24 450,73	24 450,73		
Autres dettes	17 703,50	17 703,50		
Produits constatés d'avance	360,00	360,00		
TOTAL	166 683,77	151 093,77	15 590,00	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice 34 420,00

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 4 667,00

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

COMPTES DE RÉGULARISATION
PASSIF

290012 - MFR SAINT RENAN MENGLEUZ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	360,00
TOTAL	360,00

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	29,64
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 302,94
Dettes fiscales et sociales	29 841,00
TOTAL	36 173,58

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

LES EFFECTIFS

290012 - MFR SAINT RENAN MENGLEUZ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association : 127 030 €

		Montant
EFFECTIFS MOYENS		
	31/12/2025	31/12/2024
Employés et techniciens	20,27	18,00
Directeur	1,00	1,00
PERSONNEL SALARIÉ	21,27	19,00

COMMENTAIRE

290012 - MFR SAINT RENAN MENGLEUZ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des subventions d'exploitation :

Objet	2025	
Apprentissage	74111	7 131
Ministère	74181	833 004
Région Bretagne	744261	12 387
Paierie Région Bretagne	744281	5 440
Conseil Départemental	74438	4 657
UDAF	7488	272
DRFIP	74882	100 573
Communes	7444	1 828

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes